

Le MOT de la PRÉSIDENTE



Bienvenue au Centre d'Accueil Spécialisé de FORCALQUIER.

Ce livret d'accueil a été réalisé pour vous présenter l'Établissement, son fonctionnement, les hommes et les femmes qui l'animent.

Depuis 7 ans, j'ai l'honneur de présider le Conseil d'Administration du Centre d'Accueil Spécialisé et j'ai ainsi appris à bien connaître l'Établissement et les personnels qui y travaillent. J'ai apprécié leur préoccupation constante d'adapter la prise en charge des résidents à leurs besoins, avec un sens du service public et le souci de la personnalisation qui apporte une grande qualité de vie aux personnes handicapées accueillies.

Les lois de 2002 et 2005 ont renforcé les Droits des personnes handicapées accueillies dans les établissements et, en tant que Conseillère Générale, Déléguée aux Personnes Handicapées, je ne peux que me féliciter de cette avancée qui va dans le sens d'une démocratie participative, d'une reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins.

C'est dans ce même esprit que le Président Jean-Louis BIANCO a choisi d'impulser la politique départementale en faveur des adultes handicapés. Le schéma départemental approuvé en 2006 par l'Assemblée Départementale, a permis d'établir un diagnostic et de faire des propositions grâce à une large concertation avec toutes les associations, administrations et établissements. Le Centre d'Accueil Spécialisé de FORCALQUIER, seul établissement public de ce type dans les Alpes de Haute-Provence, a été sollicité pour participer à cette réalisation, de par son savoir-faire et des compétences reconnues dans l'accompagnement des personnes handicapées.

Je vous souhaite une bonne lecture et, à travers ce livret, d'avoir une meilleure approche de notre Établissement.

Madame Michèle BIZOT-GASTALDI

PRÉSENTATION Le PAYS DE FORCALQUIER

À mi-chemin entre les Alpes et la Méditerranée, au point de contact de la culture de l'olivier et de la civilisation montagnarde, le Pays de FORCALQUIER est le cœur de la Provence. Il en réunit et concentre toute la variété de paysages, la faune et la flore. Celle-ci s'accorde harmonieusement autour de FORCALQUIER, sa capitale historique et son marché réputé.

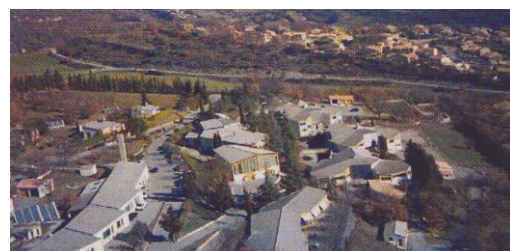
Nulle part ailleurs, sans doute, on ne rencontre une telle richesse de la nature, de la culture et de l'histoire, rassemblée en si peu d'espace. Un tel environnement propice à la douceur de vivre, est un atout pour le Centre d'Accueil Spécialisé.



PRÉSENTATION L'ÉTABLISSEMENT

Le Centre d'Accueil Spécialisé a été construit en 1969 par le Conseil Général pour y installer un Institut Médico Éducatif pour garçons.

L'Établissement a été reconverti pour l'accueil d'adultes handicapés en 1985. Situé à l'entrée de FORCALQUIER par la route d'AVIGNON, l'Établissement placé sur les hauteurs, domine la ville de FORCALQUIER.



Actuellement, l'Établissement dispose de l'agrément suivant :

- **Maison d'Accueil Spécialisée** : 48 places :
 - . 34 en internat MAS + ITARD
 - . 10 en Placement Familial
 - . 4 en Unité de Jour
- **Foyer de Vie** : 73 places
 - . 25 en Internat
 - . 42 en Placement Familial
 - . 6 en Unité de Jour
- **Foyer d'Accueil Médicalisé** :
 - . 15 places en internat
- **Le SAMSAH**
 - 10 bénéficiaires

Les différentes structures d'Internat ainsi que l'Unité de Jour sont situées sur le site du C.A.S. au Quartier Beaudine à FORCALQUIER.



Le Centre d'Accueil est un Établissement Public Départemental doté de la personnalité morale depuis 1984. Il est géré par un Conseil d'Administration comprenant **13** membres, présidé par Mme BIZOT-GASTALDI Michèle, *Conseillère Générale Déléguée aux personnes âgées, aux personnes handicapées et au logement, représentant le Président du Conseil Général.*

La Direction est entourée d'une équipe de cadres, d'un service médical et paramédical.

L'Établissement relève de l'article 15, alinéa 7 de la loi du 2 janvier 2002. Il a pour mission l'accueil de personnes adultes handicapées quel que soit leur degré de handicap ou leur âge afin de leur apporter une assistance dans les actes de la vie et des prestations de soins. L'Établissement a fait le choix de diversifier, au-delà de l'accueil institutionnel, les modes d'accueil et d'accompagnement en créant un service de placement familial, un accueil de jour et un service d'aide à domicile (SAMSAH).

MODE D'ADMISSION (démarche à suivre)

1 - Les personnes candidates doivent bénéficier d'une orientation MAS, FOYER, FAM ou SAMSAH, délivrée par la Commission Départementale d'Aide aux Personnes Handicapées (CDAPH).

2 - Elles doivent faire une demande d'admission (établissements-parents-tuteurs-autres...).

3 - Le CAS étudie le dossier de candidature.

4 - La Commission d'admission de l'établissement se réunit et se prononce sur la candidature :

- . entretien avec le candidat, sa famille ou tuteur,
- . court séjour en qualité d'invité si besoin,
- . en dernier lieu décision de la direction.

5 - L'admission se fait après réception des documents de prise en charge et à l'issue d'une période d'essai.

6 - Un contrat individuel de séjour ou d'accompagnement est élaboré pour chaque résident ou bénéficiaire et signé par lui-même, son représentant (famille ou tuteur) et le représentant de l'établissement.

7 - Un règlement de fonctionnement est remis aux résidents ou bénéficiaires et à leur famille.



Le PERSONNEL

Un personnel qualifié et travaillant en équipe pluridisciplinaire permet le fonctionnement de l'établissement pour un accompagnement des résidents ou bénéficiaires des 6 unités fonctionnelles MAS, FOYER de VIE, FAM, Unité de Jour, PFS et SAMSAH, 365 jours par an.

Ce personnel est composé de :

- . Éducateurs Spécialisés
- . Assistante Sociale
- . Moniteurs Éducateurs
- . Animateurs
- . Accueillants familiaux
- . Aides Médico-psychologiques
- . Contrôleur PFS
 - . Aides-Soignants
- . Infirmiers
- . Personnels de nuit.

Ce personnel médico-éducatif est complété par de nombreux spécialistes médicaux et paramédicaux :

- . Médecin Psychiatre
- . Psychomotricien
- . Médecins Généralistes
- . Ergothérapeute
- . Médecin de Rééducation Fonctionnelle
- . Diététicienne
- . Psychologues
- . Kinésithérapeute

Par des personnels vacataires : animateurs socio-culturels, éducateurs sportifs.

Et les services de soutien : services administratifs, équipe technique, lingerie, cuisine, services hôteliers et d'entretien.

ÉLÉMENTS RELATIFS À LA VIE INSTITUTIONNELLE

ACCUEIL DES FAMILLES

L'Établissement est ouvert tous les jours aux familles, parents, proches, tuteurs. Pour les visites, il est conseillé de téléphoner à l'avance et de venir entre 10 et 18 heures. Il est aussi possible de contacter par téléphone la personne accueillie, l'équipe éducative ou l'encadrement.

L'Établissement dispose d'un studio pour dépanner les familles qui le désirent. Une liste d'hôtels environnants peut être fournie aux personnes qui le demandent.

SÉCURITE et VEILLE DE NUIT

La sécurité des personnes accueillies est un souci permanent que ce soit de jour comme de nuit. Elle est assurée, la nuit par un professionnel éveillé par pavillon, et par des personnels d'astreinte, un cadre, un médecin, un infirmier, un technicien.

TRANSPORT

De nombreux véhicules dont la plupart sont adaptés au transport de personnes à mobilité réduite, sont mis à la disposition des unités pour les sorties et les accompagnements des résidents.

ACTIVITÉS

Tout au long de l'année, la vie du centre est ponctuée par de nombreuses activités et festivités :

concours de pétanque, challenge des cassiens , inter-mas, représentations de théâtre, concerts, stages de cirque, expositions, anniversaires, balnéothérapie dans un espace neuf construit sur le site en 2009, etc...



CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le Conseil est présidé depuis 2008 par M. Claude RUOCCO, représentant des usagers, pour un mandat de trois ans. Il est composé d'un représentant du Conseil d'Administration, des représentants des usagers de chaque structure, des représentants des parents et du personnel. Il se réunit trois fois par an et le compte rendu de séance est communiqué aux résidents et à leur famille. Un Conseil de Vie Sociale a été mis en place dans l'établissement. Il donne un avis consultatif et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement (organisation, projets de travaux et d'équipements).

LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

Autorité de Contrôle : ARS PACA / Préfecture
Financement : Assurance Maladie / CPAM DIGNE
Agrément : 20 places
Chef de Service : Cadre Supérieur Socio-Educatif
Unité MAS / Internat

1 - PUBLIC ACCUEILLI

Ce service accueille des adultes handicapés mentaux et physiques de plus de 20 ans pouvant présenter des troubles psychiques associés. Ces personnes nécessitent des soins permanents et une assistance dans tous les actes de la vie quotidienne et bénéficient d'une orientation CDAPH en MAS.

2 - MISSION

La Maison d'Accueil Spécialisée offre aux personnes accueillies une aide et une assistance dans tous les actes de la vie courante. Des soins conservatoires liés au handicap sont prodigués ainsi qu'une surveillance médicale constante. Le service a pour objectifs le respect des résidents, le développement et le maintien de leurs capacités. L'équipe s'attache à favoriser la collaboration avec la famille ou le tuteur du résident.

3 - ACTIVITÉS

Des activités variées, collectives ou individuelles, rythment la journée tout comme l'occupation d'espaces bien différents selon le moment.

La participation du résident se fait en fonction de son projet d'accompagnement personnalisé, de ses besoins et de ses envies : psychomotricité, massage, kinésithérapie, Snoezelen, expression corporelle, balnéothérapie, marche, esthétique, arts plastiques, sorties, pique-nique, équitation, décoration, promenades, atelier cuisine, petites achats.

Sont également proposées des activités extérieures à dimension culturelle et d'intégration (spectacles, visites...), ainsi qu'une participation aux activités de sport adapté. Enfin des mini-séjours extérieurs sont organisés.

4 - LOCAUX

Les résidents sont accueillis dans des chambres personnalisées individuelles ou doubles. Le choix des résidents, et les contraintes liées au handicap sont prises en compte dans l'affectation des chambres. Une salle de vie, une salle d'activités et une salle à manger complètent le dispositif d'hébergement. Les repas sont pris en commun en 2 services. Les personnes sont aidées à prendre leur repas et sollicitées pour manger seules en fonction de leur autonomie. Une vie en collectivité permet aux résidents de tisser des liens entre eux et d'avoir une vie sociale.

Ces locaux sont équipés d'un monte-personne facilement accessible aux résidents.

M.A.S. UNITÉ J.M. ITARD

Autorité de Contrôle : ARS PACA / Préfecture
Financement : Prix de Journée Assurance Maladie / CPAM DIGNE
Agrément : 14 places en internat pour personnes polyhandicapées
Chef de Service : Cadre Supérieur Socio-Educatif

1 - PUBLIC ACCUEILLI

L'équipe du Pavillon ITARD accueille des personnes adultes polyhandicapées ou présentant des handicaps surajoutés. Ces personnes nécessitent des soins permanents et une assistance dans tous les actes de la vie quotidienne et bénéficient d'une orientation CDAPH en MAS

2-MISSION

L'équipe du Pavillon Itard offre aux personnes accueillies une aide et un accompagnement adaptés dans tous les actes de la vie courante. Des soins spécifiques liés au polyhandicap sont prodigués ainsi qu'une surveillance médicale constante. Le service a pour objectifs le bien être et le respect de la personne ainsi que le maintien de ses capacités grâce à une stimulation permanente. L'équipe s'attache à favoriser la collaboration avec la famille ou le tuteur du résident.



3 - ACTIVITÉS

Le temps de nursing, de soin du corps est une priorité. Des massages, séances de kinésithérapie, balnéothérapie, Snoezelen, psychomotricité, complètent ce dispositif. Des activités ludiques, sportives (ski, sortie joëlette) artistiques, musicales, des sorties et des séjours sont proposés aux résidents pour

favoriser leur épanouissement, leur insertion dans le monde extérieur et leur permettre un accès à la culture, aux richesses de l'environnement de la Haute-Provence.

4 - LOCAUX

Les résidents sont accueillis dans des chambres individuelles et des chambres doubles. Des locaux d'activités sont installés sur l'unité ou à proximité. Ils sont équipés d'un monte-personne facilement accessible aux résidents.



Le FOYER de VIE - INTERNAT

Autorité de Contrôle : Direction des Services Départementaux / Conseil Général
Financement : Prix de Journée versé par le Conseil Général
Agrément : 25 places en internat
Chef de Service : Cadre Supérieur de Santé

1 - PUBLIC ACCUEILLI

Ce service accueille des personnes handicapées âgées de 20 à 60 ans, bénéficiant d'une orientation Foyer de Vie délivrée par la CDAPH. Elles présentent une déficience intellectuelle, psychique et/ou physique avec ou sans troubles associés compatibles avec la vie en collectivité. Ces personnes présentent une certaine autonomie mais ne peuvent travailler ou vivre seule.

2 - MISSION

Le Foyer de Vie a pour mission d'accompagner, en les stimulant, les résidents dans les actes de la vie quotidienne, de développer ou de maintenir les capacités de la personne, de

favoriser les liens familiaux et l'insertion dans le tissu social et culturel de l'environnement.

3 - ACTIVITÉS

Le Foyer de Vie propose des activités physiques et sportives (sport adapté, piscine...), culturelles (expositions, cinéma...) d'expression (théâtre, peinture, poterie...), de détente (puzzle, dessin, lecture...) de bien être (balnéothérapie, snoezellen, massage...). Des séjours de différentes natures sont organisés tout au long de l'année.

Toutes ces activités sont adaptées aux choix et aspirations des résidents en fonction de leur projet d'accompagnement personnalisé.

4 - LOCAUX

Les résidents sont accueillis dans des chambres individuelles ou doubles. Le Foyer bénéficie de 2 lieux de restauration dont un à l'extérieur du pavillon, dans l'enceinte du C.A.S. ainsi que d'une salle de vie et des salles d'activités (informatique, bibliothèque, ateliers...)

Le FOYER d'ACCUEIL MEDICALISÉ

Autorité de Contrôle : ARS PACA / DSD
Prix de Journée Hébergement : Conseil Général
Forfait Soins : Assurance Maladie
Agrément : 15 places
Chef de Service : Cadre Socio-Educatif

1 - PUBLIC ACCUEILLI

Les personnes accueillies sont des adultes handicapés présentant une altération des capacités due au vieillissement et se surajoutant au handicap initial. Les personnes accueillies doivent bénéficier d'une orientation CDAPH et remplir des conditions d'âge et de perte de capacités.

2 - MISSION

La mission du FAM est de proposer aux résidents un accompagnement individualisé adapté à leur potentiel et à leur vieillissement. Un suivi médical, des activités favorisant le maintien des acquis et la prévention du vieillissement, constituent l'objectif de cette structure particulière qui peut continuer d'accueillir les personnes au-delà de 60 ans.

3 - ACTIVITÉS



Une prise en charge du corps est favorisée par des temps de nursing, balnéothérapie, massage, kinésithérapie, psychomotricité... Des activités internes et externes sont également proposées : sport adapté, marche, ateliers d'arts plastiques, décoration florale, cuisine, jardinage, séjours.

Des sorties spectacles, pique-nique, courses dans les magasins, visites aux familles sont organisées.

Ces activités s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'accompagnement personnalisé établi pour chaque résident.

4 - LOCAUX

Le FAM est situé sur le site dit du « village » - Les Hauts de Beaudine - Il bénéficie de locaux neufs de plain-pied avec des chambres individuelles, une salle d'eau pour 2 chambres, une salle de vie, des salles d'activités et une balnéo à proximité.



Le PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

Organisme Financier : ARS PACA et Conseil Général
Agrément : 10 places MAS
42 places Foyer de Vie
Chef de Service : Cadre Socio-Educatif

Le P.F.S. fonctionne depuis l'année 1990.

1 - PUBLIC ACCUEILLI

Le service du placement familial fonctionne 365 jours par an et accueille des personnes adultes handicapées ayant moins de 60 ans à l'admission, ne présentant pas de troubles incompatibles avec la vie de famille, mais nécessitant une aide dans les actes de la vie quotidienne. Ils bénéficient d'une orientation CDAPH en MAS ou Foyer de Vie.

2 - MISSION

Le projet d'accueil du placement familial est basé sur la recherche d'une socialisation à travers la participation à une vie familiale, sociale, locale. Il s'agit aussi de maintenir, développer ou révéler les capacités.

Le service accueille des adultes handicapés répartis dans 30 familles sur tout le département du 04. Ces familles bénéficient d'un agrément du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence.

Pendant leurs séjours en familles d'accueil, les résidents sont sous la responsabilité du C.A.S. et bénéficient du suivi et des prestations que nécessite leur état.

Une semaine par mois, les résidents réintègrent le C.A.S. dans des familles dites « relais ». Cette semaine est aussi une semaine d'observations et de soins.

3 - ACTIVITÉS

Pendant leur semaine de retour les résidents sont pris en charge par le service d'accueil de jour et bénéficient d'ateliers variés : cuisine, informatique, esthétique, musicothérapie, snoezelen, art plastiques. Il leur est également proposé des activités plus physiques : sport adapté, piscine, balnéothérapie ainsi que des sorties extérieures.

Lorsqu'ils séjournent chez l'accueillant familial, ils bénéficient des activités sociales et associatives offertes par l'environnement.



4 - LOCAUX

Lorsque le résident vit chez l'accueillant familial, il bénéficie d'un espace privatif et personnalisé qui peut être partagé avec un autre résident.

Le placement familial dispose de locaux au sein du C.A.S. pour la gestion de son service et les activités proposées aux résidents.

UNITÉ DE JOUR

Organisme Financier : ARS PACA et Conseil Général
Agrément : 4 places MAS
6 places Foyer de Vie
Chef de Service : Cadre Socio-Educatif

1 - PUBLIC ACCUEILLI

L'unité de jour accueille des personnes adultes handicapées de moins de 60 ans vivant au domicile de leurs parents, et bénéficiant d'une orientation CDAPH MAS ou Foyer de Vie.

2 - MISSION

L'accueil se fait, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. Il permet à la personne handicapée de bénéficier d'un environnement stimulant et de partager des moments de vie avec d'autres personnes.

Il permet également à la famille d'avoir des activités personnelles et un temps de répit.

3 - ACTIVITÉS

Il est proposé à chacun des activités spécifiques de rééducation (psychomotricité, marche et massage) ainsi que des activités ludiques et artistiques. Un accent particulier est mis sur la vie collective, le respect des autres et la participation à de petits actes de la vie courante.

La personne accueillie peut également bénéficier des sorties extérieures et des rencontres de sport adapté,



4 - LOCAUX

Les locaux du service offrent aux bénéficiaires la possibilité d'activités, de restauration et de repos si besoin.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPÉS (SAMSAH)

Organisme Financeur : ARS PACA et Conseil Général

Agrément : 10 bénéficiaires

Chef de Service : Cadre Socio-Educatif

Le service du SAMSAH fonctionne depuis le 1^{er} décembre 2005.

1 - PUBLIC CONCERNÉ

Ce service apporte un soutien à des personnes handicapées, âgées de plus de 20 ans, vivant à leur domicile propre ou chez des parents. Ces personnes nécessitent des soins permanents et une assistance dans la vie quotidienne. Ils bénéficient d'une orientation CDAPH de type SAMSAH.

2 - MISSION

Ce service d'accompagnement médico-social a pour but de venir en aide aux personnes adultes handicapées en leur permettant de vivre et s'épanouir à leur domicile, de favoriser leurs liens familiaux et sociaux le plus longtemps possible, de les accompagner dans

leur projet de vie, d'assurer un rôle de coordination auprès des différentes personnes intervenant à leur domicile et notamment les équipes médicales et paramédicales.

Il apporte également une aide et un soutien aux familles du bénéficiaire.

3 - ACTIVITÉS

La palette des prestations offertes intègre 3 dimensions : aide humaine, soins, et accompagnement social, par le biais de prise en charge médico-technique, éducative et d'activités de loisirs. Les interventions sont directement centrées vers la personne handicapée elle-même et ont lieu principalement à son domicile.

Une fois par semaine, il est proposé, dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé, des activités dans l'établissement.

4 - LOCAUX

Les locaux du SAMSAH offrent aux bénéficiaires la possibilité d'activités, de restauration et de détente.



SERVICE D'ACCUEIL TEMPORAIRE (S.A.T.)

Organisme Financier : ARS PACA et Conseil Général
Agrément : 5 places
Chef de Service : Cadre Socio-Educatif

1 - PUBLIC CONCERNÉ

Ce service concerne des personnes handicapées mentales et/ou motrices, âgées de 20 à 60 ans, bénéficiant d'une orientation de la CDAPH stipulant un accueil temporaire et le type de prise en charge dont elles relèvent (MAS, FAM, FdV). La durée maximum d'accueil est de 90 jours par an. L'accueil prévu est de 4 places en famille, 1 place sur le FAM.

2 - MISSION

Organiser des périodes de répit ou des périodes de transition pour les usagers, en permettant une rupture dans la prise en charge pour les aidants familiaux ou les professionnels concernés.

3 - ACTIVITÉS

Lorsque les personnes séjournent chez l'accueillant familial, elles bénéficient des activités sociales et associatives offertes par l'environnement. Le projet d'accompagnement personnalisé va s'étoffer en avançant dans la connaissance des résidents.

4 - LOCAUX

Lorsque le résident vit chez l'accueillant familial, il bénéficie d'un espace privatif et personnalisé qui peut être partagé avec un autre résident. Si le résident est accueilli au sein de l'établissement, il bénéficie d'une chambre individuelle avec une salle d'eau.

Les locaux du S.A.T. sont sur le service du P.F.S. au sein du C.A.S.

UNITÉ de RESSOURCES

**Le service accueille les résidents dans un pavillon situé dans le village de Saint-Maime.
Ce service est commun à toutes les unités d'internat**

1 - PUBLIC ACCUEILLI

C'est une prestation offerte à tous les résidents des unités d'internat du C.A.S. en fonction de leurs besoins et attentes.

2 - MISSION

Le projet de cette structure est de favoriser les échanges et l'accompagnement individualisé au sein d'un groupe réduit, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

3 - ACTIVITÉS

La journée est rythmée par des activités : discussion, musique, dessin, décoration, participation à la vie du pavillon, sorties, visites. De petits séjours peuvent être proposés ainsi que des activités spécifiques telles les stages de cirque.

4 - LOCAUX

Ils sont situés dans le cœur du village de Saint-Maime et proposent des espaces collectifs : salle d'activités, de restauration et de détente, ainsi qu'un grand jardin.



ASSOCIATIONS LIÉES à la VIE du C.A.S.

« Les CASSIENS »



L'Association « Les Cassiens », affiliée à la Fédération Française de Sport Adapté, a pour but de favoriser la pratique du sport par les résidents du C.A.S en organisant des rencontres interdépartementale.

Le sport adapté permet aux résidents, outre la pratique sportive, de nouer des contacts avec d'autres personnes, d'être valorisés et parfois de se dépasser avec des objectifs tenant compte de leurs capacités.

« Loisirs-CAS »

Cette Association a pour but de faciliter l'organisation de loisirs, d'animations culturelles, et de sorties pour les personnes handicapées, dans un souci d'insertion.

Cette Association se charge aussi de la gestion de l'argent de poche et de vêture de chaque résident. Le Conseil d'Administration de l'association est composé de parents, familles de résidents et de personnels du C.A.S.

Le C.A.S., demain

L'Établissement se propose de tout mettre en œuvre afin de :

- Favoriser l'inscription des personnes accueillies dans l'action citoyenne en les impliquant dans la création d'une épicerie sociale.
- Développer son offre de service par la mise en œuvre d'un réseau d'Accueil Temporaire et par la création de nouvelles places pour personnes polyhandicapées.
- Améliorer la qualité d'accueil en reconstruisant le second pavillon de la MAS et en dédoublant celui du Foyer de Vie.
- Renforcer l'hygiène en réhabilitant sa lingerie.

LE MOT DE LA FIN

Espérant vous avoir permis, au travers de ce livret d'accueil, de mieux nous connaître, toute l'équipe reste, bien évidemment, à votre entière disposition pour compléter votre information et étudier toutes demandes.

CONTACTS

C.A.S.....	04 92 70 73 00
Foyer de Vie	04 92 70 73 13
Foyer d'Accueil Médicalisé	04 92 70 73 23
Maison d'Accueil Spécialisée	04 92 70 73 16
Unité Itard	04 92 70 73 04
Placement Familial Spécialisé	04 92 70 73 17
Samsah	04 92 70 73 21
Unité de Jour	04 92 70 73 20
Service Accueil Temporaire	04 92 70 98 93
Services Financiers	04 92 70 73 05
Service du Personnel	04 92 70 73 25
Télécopie/Fax	04 92 70 73 01
Email :	cas@cas-forcalquier.fr
Site WEB :	http://cas04.fr/